

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 Juin 2019

Le sept Juin deux mil dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

**Étaient présents** : M. Jean-Marie BRUNETEAU, M. Jean-Marc PATRON, Mme Sandrine HUGOT, MM. Claude FIGUREAU, René HERVOUET, Clément MICHAUD, Charles JEANNEAU, Mmes Valérie GAUTIER, Sonia DUFIEF, Mme Julie BAZUREAU.

**Étaient excusés** : M. Catherine PROU donne pouvoir à Mme Valérie GAUTIER, M. Bernard CORMERAIS donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Odile DUBOIS donne pouvoir à M. Claude FIGUREAU.

**Étaient absents** : M. Fabrice FIGUREAU, Mme Carla PERRAUD.

Date de la convocation : 3 Juin 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13

Mme Valérie GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 4 Avril 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

*Arrivée de M. Fabrice FIGUREAU*

### **1) Lotissement la coulée Verte II – Aménagement de sécurité RD 87 : lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'Utilité Publique : (D2019-06-07-01)**

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis d'aménager n° PA 44 090 14 B3002 a été délivré le 24 Juin 2014 afin de réaliser l'aménagement du lotissement la Coulée Verte II (soit 70 logements dont 9 logements sociaux) sur un terrain de 54 300 m<sup>2</sup> situé dans le Secteur des Tronfavières.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération en 3 tranches, la commune se doit de réaliser, selon les préconisations du Conseil Départemental, un aménagement de sécurité afin de raccorder la desserte dudit lotissement au réseau départemental (RD 87).

Il précise que les deux premières tranches sont commercialisées, et que les travaux de viabilisation de la 3<sup>ème</sup> tranche sont prévus pour fin 2019. Certains lots de cette tranche ayant une sortie directe sur cette route départementale, il est donc nécessaire de procéder à cet aménagement.

Le projet consiste à élargir cette route départementale et vise à marquer l'entrée d'agglomération. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les différents propriétaires concernés. Or, à ce jour, aucun accord amiable n'a été obtenu avec les propriétaires des parcelles suivantes :

- Section ZD n° 314 d'une contenance cadastrale de 13 m<sup>2</sup>,
- Section ZD n° 323p d'une contenance cadastrale de 8 m<sup>2</sup>
- Section ZD n° 324p d'une contenance cadastrale de 205 m<sup>2</sup>

Pour mener à bien l'acquisition de ces terrains, indispensable à l'aménagement de sécurité de ce programme d'habitat, M. Le Maire propose donc à l'assemblée de recourir à la procédure d'expropriation au titre de l'article R.11-2 du Code l'Expropriation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'expropriation,

Considérant l'intérêt général de cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le lancement de la procédure d'utilité publique pour l'acquisition des parcelles ZD 314, 323p et 324p dans l'objectif d'y réaliser un aménagement routier sécuritaire,

**SOLLICITE** Monsieur le Préfet pour l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette procédure.

## **2) CCSRA : report du transfert automatique de la compétence « assainissement collectif » : (D2019-06-07-02)**

M. le Maire indique que la loi "NOTRe" avait prévu le transfert automatique de la compétence "assainissement collectif" aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce dispositif de transfert obligatoire de compétences a été assoupli par la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018.

Il est désormais possible que les communes membres d'une communauté de communes s'opposent au transfert de la compétence "assainissement collectif" des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de cette compétence, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Ainsi, dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de cette compétence sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au plus tard.

Pour rappel, la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique dispose de la compétence "Eau" et "SPANC".

M. le Maire, expose que le Bureau communautaire, lors de sa séance du 7 mai dernier, a souhaité reporter la prise de la compétence « assainissement collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans ces conditions, il est proposé aux Conseils Municipaux des 9 Communes de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de s'opposer au transfert automatique de la compétence "assainissement collectif" au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **3) Transfert de la garantie d'emprunt accordée par la Commune à Immobilière Podeliha au profit de la Nantaise d'habitations : (D2019-06-07-03)**

Par courrier en date du 18 Mars 2019, la commune a été informée que la Société IMMOBILIERE PODELIHA a autorisé la cession de l'ensemble de son patrimoine situé dans la région nantaise au profit de la Société LA NANTAISE D'HABITATIONS, afin que cette dernière soit l'unique opérateur du groupe Action Logement dans le Département.

Afin d'organiser cette cession, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maintien des garanties d'emprunts dont bénéficie la Société IMMOBILIERE PODELIHA au profit de la Société LA NANTAISE D'HABITATIONS.

Ce transfert concerne la garantie d'emprunt, accordée par délibération du 6 avril 2017 pour le financement de l'opération « acquisition en VEFA de 4 logements situés Lotissement la Coulée Verte – impasse des Acacias ». La Commune garantit à hauteur de 50 % le remboursement de ce prêt d'un montant total de 395 000 €, constitué de 4 lignes de prêt.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir la garantie d'emprunt dont bénéficie la Société IMMOBILIERE PODELIHA au profit de la Société LA NANTAISE D'HABITATIONS. (conformément à la délibération du 6 avril 2017)

**AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

M. BRUNETEAU informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués :

- **Exercice du Droit de Préemption Urbain :**  
Néant
- **Concessions cimetière**  
Néant
- **Marchés inférieurs à 15 000 €**
  - Pose d'un tapis d'accueil salle de l'Ormeau auprès la SARL Damien GUITTENY – Zone le Grand Moulin 44270 LA MARNE pour un montant de 1 313,78 € HT
  - Contrôle fond de fouille salle des sports auprès de la SARL IGESOL – 12 bd de la Vie 85170 BELLEVILLE SUR VIE pour un montant de 480 € HT
  - Réalisation d'une clôture barbelée à la station d'épuration auprès de la SARL GRAND LIEU PAYSAGE – 10 rue Louis Pasteur 44310 ST PHILBERT DE GD LIEU pour un montant de 1 955,00 € HT
  - Remplacement d'une clôture à la station d'épuration auprès de la SARL GRAND LIEU PAYSAGE – 10 rue Louis Pasteur 44310 ST PHILBERT DE GD LIEU pour un montant de 12 811,00 € HT
  - Poteau et jalon carré support plaquette balisage auprès du Chantier d'insertion RETZ AGIR – la Cour du Bois 44270 MACHECOUL-ST MEME pour un montant de 195,44 €

#### **5) Questions diverses**

##### **Révision PLU**

- Réunion de restitution de l'analyse sur le foncier économique et les orientations communautaires sur le développement économique avec les PPA le vendredi 14 Juin à 9 h 30 à la CCSRA.
- Réunion étude environnementale le vendredi 14 Juin à 14 h en Mairie
- Réunion publique le mardi 18 Juin à 19 h salle des Lauriers

##### **Salle des Sports**

M. Clément MICHAUD donne un compte rendu sur les travaux en cours.

Une subvention d'un montant de 150 000 € est attribuée à la Commune, au titre de la DSIL 2019, pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des sports.

##### **Cloche « Hilaire »**

Par arrêté préfectoral du 17 Mai 2019, la cloche « Hilaire » a été inscrite au titre des monuments historiques.

##### **Projet Site Web**

Plusieurs thématiques sont présentées. Les avis s'orientent vers le site de la Commune du Pellerin.

##### **Marché de Noël**

La Commune n'ayant pas de solution de repli en cas de mauvais temps, le marché de Noël prévu en 2019 est reporté en 2020.

##### **Panneau d'information**

Mme Sandrine HUGOT fait une démonstration sur l'utilisation du logiciel. Il faudra prévoir une formation avec un membre du Conseil Municipal et un agent communal.

##### **Commerce VIVAL**

Une réunion du groupe de réflexion, composé d'élus et de volontaires, s'est tenue le 5 juin afin d'établir un plan de marche. Le lycée St Joseph de Machecoul ainsi que la CCI (chambre de commerce et d'industrie) seront consultés pour établir un questionnaire, base d'un sondage à effectuer auprès des chalandes actuels du commerce et auprès de la population en général.

La séance est levée à 21 heures 57 minutes.